



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



Statistique des communications téléphoniques Année 1888

Extraits de la publication :
Journal télégraphique, vol. XIV, no. 6 (25 juin 1890), pp. 120-128

Notes :

Les extraits ont été préparés par le Service de la bibliothèque et des archives de l'UIT à partir du texte imprimé original.

Statistique des communications

Objets de la statistique.	Allemagne. Administration des postes et télégraphes de l'Empire ¹⁾ .		Australie du Sud. Réseaux exploités par l'Etat.	Autriche. Réseaux exploités par l'Etat.
	I. Réseau.			
a. Nombre des réseaux urbains	170 ²⁾	4	17 ¹⁾	
b. » » groupes de réseaux : entre deux localités différentes	92	—	14	
» » » » » trois localités différentes	12	—	—	
» » » » » quatre et plus	9	—	6	
c. Longueur des lignes aériennes, en kilomètres	9.701	117,530	793,020	
» » » souterraines, en kilomètres	2	—	4,900	
Totaux de la longueur des lignes	9.703 ²⁾	117,530	797,920	
d. Développement des fils conducteurs aériens, en kilomètres : en service	64.535 ²⁾	2.691,920	2.056,110	
» » » en réserve	3.878	—	12,520	
» » » souterrains, en kilomètres : en service	150 ²⁾	—	17,000	
» » » en réserve	47	—	—	
Totaux du développement des fils	68.610 ²⁾	2.691,920	2.085,630 ²⁾	
II. Stations et postes.				
a. Nombre de stations centrales	210	4	13	
b. » » stations ou guérites publiques	164	25	29	
c. » » postes d'abonnés	37.843	496	128 ²⁾	
Totaux	38.217 ²⁾	525	170	
III. Appareils.				
a. Permutateurs	1.160	—	20	
b. Téléphones	47.238 ²⁾	1.150	185 ⁴⁾	
IV. Personnel.				
a. Administration et direction	—	—	—	
b. Service des lignes : ingénieurs, inspecteurs, etc.	—	—	—	
» » » : agents subalternes	—	—	—	
c. » des stations : personnel sédentaire	—	—	—	
» » » : facteurs	—	—	—	
Totaux	—	—	—	
V. Communications.				
a. Communications urbaines d'abonné à abonné	148.421.661	—	6.145 ⁶⁾	
b. » » entre abonnés et stations	506.194 ⁵⁾	—	7.186 ⁷⁾	
c. » » entre le public et les stations ou les abonnés	485.865 ⁶⁾	—	2.622 ⁷⁾	
d. Communications interurbaines	18.658.022	—	20.006 ⁸⁾	
e. Télégrammes téléphoniques : de départ	334.060 ⁷⁾	—	8.335 ⁹⁾ 10)	
» » : d'arrivée	171.323	—	6.228 ¹⁰⁾	
Totaux	168.577.125	—	50.522	
VI. Recettes.				
a. Service des abonnements	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	
b. Communications d'abonnés et du public	—	—	41.176,70 ¹¹⁾	
c. Télégrammes téléphoniques	—	296.075,—	36.385,—	
d. Recettes diverses	—	—	2.226,— ¹²⁾	
Totaux	—	—	79.787,70	
VII. Dépenses.				
a. Frais d'établissement { 1° Antérieurs à l'année courante	—	—	54.182,50	
{ 2° Pendant l'année courante	—	—	103.413,75	
Totaux	—	—	157.596,25	
b. Frais d'exploitation { 1° Personnel	—	—	21.752,50	
{ 2° Matériel et entretien	—	—	2.185,—	
Totaux	—	—	23.937,50	
VIII. Données générales.				
a. Population totale des localités desservies	9.984.125	—	1.130.407	
b. Superficie en kilomètres carrés	4.194,35	—	242,100	

téléphoniques, année 1888.

Autriche. Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Belgique. Réseau exploité par l'Etat ¹⁾ .		Danemark. Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Espagne. Réseaux exploités par l'Etat.		Hongrie. Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Indes britanniques. Réseaux exploités par l'Etat.		Indes néerlandaises. Réseaux exploités par une C ^{te} privée.
	Réseau exploité par l'Etat ¹⁾ .	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.		Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.		Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	
11 ¹⁵⁾	1	12 ⁵⁾	1 ¹⁾	6 ¹⁾	21 ⁴⁾	9 ¹⁾	129 ⁴⁾	6 ⁷⁾	3 ¹⁾
2	—	2 ⁶⁾	—	—	—	—	—	—	4
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1.517,800	24	1.415 ⁷⁾	143,900	185	5.638	191,201	416	—	58,750
40,700	—	—	27,310	—	—	—	—	—	2,—
1.558,600	24	1.415 ⁷⁾	171,210	185	5.638	191,201	416	—	60,750
8.736,800	105	9.314 ⁸⁾	3.023,400	185 ²⁾	11.276 ⁵⁾	3.061,417 ²⁾	1.477 ²⁾	—	1.957,600
489,200 ¹⁴⁾	—	307	—	—	—	—	—	—	—
5.517,300	—	—	898,130	—	—	—	—	—	17
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14.743,300 ¹⁵⁾	105	9.621	3.921,530	185	11.276	3.061,417	1.477	—	1.974,600
11	1	13 ⁹⁾	5	6	21	15	11	11	8
12 ¹⁶⁾	—	16	21	—	18	36	—	2	—
4.676 ¹⁷⁾	49	4.552	1.487	65	4.534	1.574	314	876	848
4.699	50	4.581	1.513	71	4.573	1.625	325	889	856
102 ¹⁸⁾	—	86 ¹⁰⁾	35	7	108	16	11	—	27
4.850 ¹⁹⁾	—	5.214 ¹¹⁾	1.906 ²⁾	144	9.362 ⁶⁾	1.635 ³⁾	298	—	848
32 ²⁰⁾	—	12 ¹²⁾	7	—	—	8	—	—	1
110	—	8 ¹³⁾	6	26	—	10	—	—	—
147	—	26	29	7	—	23	—	—	—
289	—	71	76	—	—	49	—	—	39 ²⁾
—	—	221 ¹⁴⁾	118	33 ³⁾	—	2	—	—	40
5.786.790 ²¹⁾	—	7.920.725 ¹⁵⁾	2.450.000	—	3.230.596	5.146.747	—	—	1.015.289
47.131 ²²⁾	—	20.700 ¹⁶⁾	—	—	18.693 ⁷⁾	147.234	—	—	—
—	77 ²⁾	9.297 ¹⁷⁾	7.258	—	13.742 ⁸⁾	6.014	—	—	—
3.103	1.575 ²⁾	49.201	—	—	3.754 ⁹⁾	—	—	—	—
60.177 ²³⁾	7.685	268.918	36.832	—	5.324 ¹⁰⁾	—	—	—	—
87.847 ²³⁾	10.158	233.044	—	—	3.251	10.233 ⁴⁾	—	—	—
5.985.048	19.495	8.501.885	2.494.090	—	3.275.360	5.321.290	—	—	1.015.289
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
931.807,— ²⁴⁾	6.292,— ⁴⁾	88.765,21 ¹⁸⁾ 19)	—	—	884.279,58 ¹¹⁾	442.115,— ⁸⁾	102.855,42 ⁵⁾	332.157,20 ⁵⁾	226.180,—
15.621,—	—	—	—	—	7.547,75	1.504,—	—	424,84	—
18.484,—	2.185,—	—	—	—	1.136,—	5.324,—	—	—	—
948,—	—	—	—	—	4.372,50	11.919,—	—	—	—
966.860,—	8.477,—	88.765,21	—	—	897.335,83	460.862,—	102.855,42	332.582,04	226.180,—
6.319.912,—	—	—	—	66.708,—	—	—	—	—	340.064,44
1.137.144,—	—	—	—	6.325,—	—	348.020,—	—	—	19.935,56
7.457.056,—	—	—	—	73.033,—	— ¹²⁾	348.020,—	—	—	360.000,—
580.380,—	—	—	—	—	—	138.051,32	—	—	76.794,70
580.380,—	—	—	—	538,—	— ¹²⁾	34.787,—	—	—	30.212,32
2.124.600	—	—	—	—	—	172.838,32	—	—	107.007,02
4.114	—	—	—	—	—	796.891	—	—	—
—	—	—	—	—	—	263,076	—	—	—

Statistique des communications

Objets de la statistique.	Indo-Chine française. Cochinchine et Cambodge.		Italie.	Luxembourg.	Norvège.	Nouvelle Zélande.
	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} d'actionnaires ou des Sociétés mutuelles ¹⁾ .	Réseaux exploités par l'Etat.
I. Réseau.						
a. Nombre des réseaux urbains . . .	2	—	40 ^{1) 2)}	32 ¹⁾	26	12
b. » » groupes de 2 localités . . .	—	5 ³⁾	2	—	3	—
» » » 3 » . . .	—	—	—	—	—	—
» » » 4 » et plus . . .	—	—	—	—	3	—
c. Longueur des lignes aériennes . .	11,860	33,001	2.694,042	389	1.234,700	—
» » » souterraines . . .	—	—	1,150	—	6,050 ²⁾	—
Totaux de la longueur des lignes	11,860	33,001	2.695,192	389	1.240,750	—
d. Dévelop. des fils aériens, en service	30,320 ¹⁾	92,340 ⁴⁾	14.797,800 ³⁾	1.263 ²⁾	4.583,800 ³⁾	—
» » » en réserve	—	—	1.183,075	5	43,000	—
» » » souterrains, en service	—	—	3,079	—	41,840 ³⁾	—
» » » en réserve	—	—	2,873	—	2,860	—
Totaux du développement des fils	30,320	92,340	15.986,827	1.268	4.671,200	—
II. Stations et postes.						
a. Nombre de stations centrales . . .	2	2	46	32	39	12
b. » » guérites publiques . . .	—	—	41	35	93	—
c. » » postes d'abonnés . . .	—	21	10.146	590	4.280	2.249
Totaux	2	23	10.233	657	4.412	2.261
III. Appareils.						
a. Permutateurs	2	2	92	39	69	—
b. Téléphones	28 ²⁾	56 ³⁾	11.056 ⁴⁾	741	4.608 ⁴⁾	2.219
IV. Personnel.						
a. Administration et direction . . .	—	1	81	—	50 ⁵⁾	—
b. Lignes: ingénieurs, inspecteurs, etc.	—	1	16	1	6	—
» : agents subalternes	—	2	183	2 ²⁾	60	12
c. Stations: personnel sédentaire . . .	—	2	346	6	118	32
» : facteurs	—	—	31	—	12	—
Totaux	—	6⁶⁾	657	9	246	44
V. Communications.						
a. D'abonné à abonné	—	15.320	18.323.500 ⁸⁾	399.062	4.859.297 ⁹⁾	5.540.100 ¹⁾
b. Entre abonnés et stations	—	—	13.280 ⁹⁾	—	7.024 ⁷⁾	—
c. Entre le public et les stations ou les abonnés	—	—	307.912 ⁷⁾	6.148 ⁴⁾	37.155 ⁹⁾	—
d. Interurbaines	—	2.190	14.600	301.525	— ⁹⁾	—
e. Télégrammes téléphon.: de départ	—	—	1.580 ⁸⁾	832 ⁵⁾	3.369 ¹⁰⁾	—
» : d'arrivée	—	—	—	1.021 ⁵⁾	6.569 ¹⁰⁾	—
Totaux	—	17.510⁶⁾	18.660.872	708.588	4.913.414	5.540.100
VI. Recettes.						
a. Service des abonnements	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
b. Communications d'abonnés et du public	—	9.200,—	1.195.499,73 ⁹⁾	35.239,10 ⁶⁾	360.795,— ¹¹⁾	—
c. Télégrammes téléphoniques	—	—	1.567,45	1.015,90	5.484,49	440.325,—
d. Recettes diverses	—	—	75,—	185,30	1.738,36	—
Totaux	—	9.200,—⁶⁾	1.227.042,66¹⁰⁾	39.475,80	375.396,18	440.325,—
VII. Dépenses.						
a. Frais d'éta- blissement { 1 ^o Antérieurs à l'année 2 ^o Pendant l'année . . .	—	—	5.535.230,85	290.261,07	1.378.655,76	1.493.875,—
	—	—	122.529,13	194.468,91	93.676,54	161.700,—
Totaux	—	—	5.657.759,98¹¹⁾	484.729,98	1.472.332,30	1.655.575,—
b. Frais d'ex- ploitation { 1 ^o Personnel 2 ^o Matériel et entretien	—	—	805.344,95 ¹²⁾	12.171,—	115.278,—	126.050,—
	—	—	—	— ⁷⁾	90.087,46	13.062,—
Totaux	—	—	805.344,95	12.171,—	205.365,46	139.112,—
VIII. Données générales.						
a. Population totale des localités desservies	—	70.721 ¹³⁾	2.649.402	82.178	453.730 ¹³⁾	139.387
b. Superficie » » » » »	—	6,100 ¹⁴⁾	—	921,840	5,100 ¹⁵⁾	—

téléphoniques, année 1888.

Pays-Bas. Réseaux exploités par une C ^{te} privée.	Russie.		Sénégal.	Siam.	Suède.			Suisse.
	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par l'Etat.	Réseaux exploités par des C ^{tes} privées.	Réseaux exploités par des Sociétés mutuelles des habitants.	Réseaux exploités par l'Etat.
9 ¹⁾	4 ¹⁾	12 ²⁾	2 ¹⁾	1 ¹⁾	54 ¹⁾	14 ¹²⁾	150	71 ¹⁾
6	—	1	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	1	—	—	—
—	—	—	—	—	2	—	16 ¹³⁾	—
—	206,510	1.613,316	6,889	45,700	—	—	—	3.429,700
—	—	1,110	—	—	—	—	—	7,500
—	206,510	1.614,456 [*]	6,889	45,700	— ²⁾	— ²⁾	— ²⁾	3.437,200
—	1.236,708 ²⁾	12.450,520 ⁶⁾	6,889	216,000	7.219 ²⁾	13.834	15.252	9.151,300 ³⁾
—	85,340	675,184	—	—	—	—	—	778,500
—	—	11,097	—	—	—	—	—	381,100
—	—	—	—	—	— ²⁾	— ²⁾	— ²⁾	1.300,900
—	1.322,046	13.136,801	6,889	216,000	7.219	13.834	15.252	11.811,700
13	5	17	1	2	54	71	203	71
27	—	2	—	2	30 ^{3) 4)}	218	46	69
3.076	586	4.964	15	50	3.214 ²⁾	7.594	5.455	7.946
3.116	591	4.983	16	54	3.328	7.883	5.704	8.086
—	14	111	2	4	92	133	244	147 ⁴⁾
—	592 ²⁾	4.970 ⁷⁾	15 ²⁾	54	3.389	7.914	6.059	12.291 ⁵⁾
—	—	21	—	5	— ⁵⁾	29	106	26 ⁶⁾
—	4	23	—	1	6	96	51	—
—	22	111	—	2	—	—	—	—
—	33	158	—	5	80	186	211	77 ⁷⁾
—	3	6	—	—	—	—	—	—
—	62	319	—	13	86	311	368	103
3.098.700 ²⁾	465.676	6.737.832	—	—	5.146.654	12.482.719	3.393.146	7.993.795
—	—	—	—	—	7.924 ⁴⁾	28.140	728.488	8.442
—	—	7.420 ⁸⁾	—	—	—	19.805 ¹⁴⁾	138.643 ¹⁴⁾	65.904 ⁸⁾
—	34.398	110.541	—	—	25.778 ⁷⁾	—	—	468.502
—	—	16.345 ⁹⁾	—	—	30.967	—	—	59.988 ⁹⁾
68.419	—	68.674 ⁹⁾	—	—	29.306 ⁸⁾	— ¹⁵⁾	— ¹⁵⁾	83.298 ⁹⁾
3.167.119	500.074	6.940.812	—	—	5.240.629	12.530.664	4.260.277	8.679.929
Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
—	234.308,— ⁴⁾	3.325.072,— ⁴⁾	—	5.350,—	404.140,— ²⁾	38.991,— ^{16) 17)}	268.103,— ^{16) 18)}	978.025,30 ¹⁰⁾
—	—	7.460,—	—	—	19.575,— ¹⁰⁾	3.706,—	3.341,—	107.249,72
—	—	34.007,—	—	—	—	—	—	13.828,—
—	128,—	—	—	—	—	—	—	13.345,86 ¹¹⁾
—	234.436,—	3.366.539,—	—	5.350,—	423.715,—	42.697,—	271.444,—	1.112.418,88 ¹²⁾
—	264.608,—	—	750,—	—	809.080,—	160.909,—	1.399.284,—	2.187.343,95 ¹³⁾
—	222.536,—	—	3.008,—	25.000,—	643.361,—	79.390,—	170.463,—	625.195,35 ¹³⁾
—	487.144,—	—	3.758,—	25.000,— ²⁾	1.452.441,—	240.209,— ¹⁶⁾	1.569.747,— ¹⁶⁾	2.812.539,30
—	88.564,—	—	—	—	81.689,—	17.420,—	113.326,—	202.010,50
—	19.316,—	—	—	—	166.910,— ¹¹⁾	2.492,—	72.969,—	152.585,87
—	107.880,—	—	—	—	251.599,—	19.912,— ¹⁶⁾	186.205,— ¹⁶⁾	354.596,37 ¹⁴⁾
—	530.000	—	31.000	400.000 ⁵⁾	255.085 ¹⁹⁾	391.488 ¹⁹⁾	293.932 ¹⁹⁾	— ¹⁵⁾
—	125,—	—	15,500	54,—	— ²⁰⁾	—	— ²⁰⁾	—

Statistique des communications téléphoniques, année 1888.

Observations.

Allemagne. — ¹⁾ Ces renseignements portent sur l'année budgétaire qui va du 1^{er} Avril 1888 au 31 Mars 1889. — ²⁾ Non compris 1217 fils spéciaux posés en vertu de conditions particulières; ils ont une longueur totale de 1554 km., un développement de 4558 km., desservent 2460 postes d'abonnés avec 2557 téléphones. Non compris en outre 4763 microphones. — ³⁾ Un fil pour chaque communication. — ⁴⁾ Les postes et télégraphes (y compris le service téléphonique) étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ⁵⁾ Le montant de la rétribution d'une communication se compose d'une taxe fixe de 10 pfennigs et d'une surtaxe de 1 pfennig par mot. — ⁶⁾ La taxe normale d'une communication de 5 minutes a été fixée à 25 pfennig. — ⁷⁾ La transmission téléphonique des télégrammes donne lieu à un droit supplémentaire, qui se compose d'une taxe fixe de 10 pfennig et d'une surtaxe de 1 pfennig par mot. — ⁸⁾ La réunion des postes et télégraphes ne permet pas d'établir les recettes et les dépenses exclusivement afférentes au service téléphonique.

Australie du Sud. — ¹⁾ Les postes, les télégraphes et les téléphones étant réunis, on ne peut indiquer séparément le nombre des agents affectés au service téléphonique. — ²⁾ Les chiffres des frais d'établissement et de l'exploitation sont compris dans la statistique télégraphique.

Autriche. — ¹⁾ Réseaux ouverts en 1888: Rabenstein le 28 Mars; Baden et Vöslau le 17 Juillet; Wr-Neustadt, Neunkirchen et Liesing le 22 Juillet; Singerin-Nasswald le 19 Août; St-Pölten le 24 Septembre; Warnsdorf, Aussig-Teplitz et Auscha le 22, 24 et 28 Novembre; Haindorf le 11 Décembre. — ²⁾ Lignes à double fil 1904,42 km., à savoir: Vienne 1018, Brunn 22,84, Baden 136,20, Vöslau 78, Wr-Neustadt 188, Neunkirchen 188, Reichenau 188, Liesing 62 et Aussig-Teplitz 23,38. — ³⁾ Y compris une communication directe entre deux établissements. — ⁴⁾ Microphones universels Berliner; en outre à Vienne 132 et à Brunn 22 appareils anti-inducteurs système Rysselberghe. — ⁵⁾ La construction, l'installation et l'exploitation du service est entre les mains des employés des télégraphes. — ⁶⁾ D'après la moyenne journalière. — ⁷⁾ La taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 50 centimes par conversation de 5 minutes (1 franc = 40 kreuzer). — Tarif interurbain pour une communication de 5 minutes: 50 centimes: Baden-Vöslau; 75 centimes: Baden-Liesing-Neunkirchen-Vienne-Wr-Neustadt; Liesing-Vöslau-Vienne-Wr-Neustadt; Neunkirchen-Reichenau-Vöslau-Wr-Neustadt; Wr-Neustadt-Reichenau; Vöslau-Vienne-Wr-Neustadt; fr. 1,25: Vienne-Wr-Neustadt-Neunkirchen-Reichenau; Reichenau-Vöslau-Baden-Liesing; Liesing-Neunkirchen; fr. 2,50: Vienne-Brunn; fr. 3,25; Brunn-Liesing-Baden-Vöslau; fr. 3,75: Brunn-Wr-Neustadt-Neunkirchen-Reichenau. — ⁸⁾ Y compris 1297 phonogrammes dont la taxe est de 1,25 centimes par mot avec une surtaxe fixe de 12,5 centimes. — ⁹⁾ La taxe des télégrammes téléphoniques est de 12,5 centimes, sans limite du nombre des mots. — ¹⁰⁾ Frais de construction: jusqu'à 500^m de longueur effective fr. 125; chaque 100^m ultérieur fr. 25. Frais d'établissement d'un poste privé fr. 75. Frais de combinaison fr. 50 par an. — ¹¹⁾ Dont fr. 535,75 provenant des phonogrammes. — ¹²⁾ Réseaux de Prague, Trieste, Leopold, Graz, Czernowitz, Pilsen, Reichenberg et Bielitz-Biala exploités par la „Telephone Company of Austria“ (1^{er} Avril 1888—31 Mars 1889); réseaux de Vienne et de Brunn exploités par la „Wiener Privattelegraphengesellschaft“ et réseau de Linz-Urfahr exploité par la „Telephon-Unternehmung Linz-Urfahr“ (1^{er} Janvier—31 Décembre 1888). — ¹³⁾ Combinés avec les réseaux de l'Etat. — ¹⁴⁾ Les lignes du réseau de Vienne consistent pour la plupart en doubles fils; pour les autres réseaux il y a un fil pour chaque communication. — ¹⁵⁾ Dont 7 cabines publiques à Vienne. — ¹⁶⁾ Y compris 414 communications directes entre deux établissements. — ¹⁷⁾ Dont 28 permutateurs à 50 abonnés à Vienne, 2 permutateurs à 25 abonnés et 6 à 50 abonnés à Brunn. — ¹⁸⁾ A Vienne et Brunn on emploie comme récepteurs 1651, resp. 384 téléphones Bell, comme transmetteurs 1651, resp. 384 microphones du système breveté de la Société „Wiener Privattelegraphengesellschaft“; à Prague microphones Gower-Bell; à Trieste, Leopold, Czernowitz, Reichenberg et Bielitz-Biala microphones de la Consolidated Tel. Co; à Graz téléphones à aimants; à Pilsen microphones Bell-Blake; à Linz-Urfahr le système Edison avec téléphones Bell. — ¹⁹⁾ L'Administration centrale est commune pour Vienne et Brunn. — ²⁰⁾ Enregistrement exact; les communications directes ne figurent pas dans ce nombre. A Vienne la taxe des communications urbaines entre abonnés et stations est de 37,5 centimes par conversation de 5 minutes et à Prague, Trieste et Linz-Urfahr de 25 centimes (1 franc = 40 kreuzer). — ²¹⁾ 37.447 communications du réseau de Vienne, dont 4165 échangées avec les stations de l'Etat. — ²²⁾ La taxe est de 12,5 centimes par télégramme sans limite du nombre des mots. — ²³⁾ Tarifs d'abonnement: Vienne: a) pour le réseau central: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 250; chaque kilomètre ultérieur fr. 62,5 de plus; b) pour les communications directes: jusqu'à 500^m de ligne droite fr. 300, jusqu'à 1 km. fr. 400, chaque kilomètre ultérieur fr. 100 de plus. Brunn: a) pour le réseau central: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 225, chaque kilomètre ultérieur fr. 50 de plus; b) pour les communications directes: jusqu'à 500^m de ligne droite fr. 187,50, de 500^m à 1000^m fr. 262,50, chaque kilomètre ultérieur fr. 87,5 de plus. Prague et Trieste: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 225. Leopold et Pilsen: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 150. Graz et Czernowitz: jusqu'à 500^m fr. 150, jusqu'à 2 km. fr. 200. Reichenberg: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 175. Bielitz-Biala: jusqu'à 2 km. de ligne droite fr. 200. Linz-Urfahr: fr. 200 pour les particuliers et fr. 100 pour les autorités gouvernementales et municipales.

Belgique. — ¹⁾ Réseau d'Ostende. La communication téléphonique internationale entre Bruxelles et Paris a été augmentée d'un second circuit établi dans le courant du mois de Décembre 1887 et mis en service le 16 Janvier 1888. Depuis le 5 Mars 1888, indépendamment de l'échange des communications de bourse à bourse, les conversations peuvent s'opérer: A. Entre les établissements des abonnés et les bureaux publics du réseau de Bruxelles, d'une part, et les cabines publiques de la bourse de Paris, d'autre part. B. Entre les établissements des abonnés de Paris admis à la correspondance téléphonique avec Bruxelles, d'une part, et les cabines publiques de la bourse de Bruxelles, d'autre part. C. Entre les établissements privés et les bureaux publics de Bruxelles qui disposent d'un double fil de raccordement, soit au bureau central de la concession, soit au bureau téléphonique de l'Etat (palais de la

Statistique des communications téléphoniques, année 1888.

Observations.

bourse), d'un côté, et les établissements des abonnés de Paris dont les postes sont appropriés à la correspondance téléphonique avec Bruxelles, de l'autre. Au 31 Décembre 1888, il y avait à Bruxelles 7 lignes privées à fil double, raccordées au bureau téléphonique de l'Etat à la bourse et 30 lignes du même genre aboutissant au bureau central de la Compagnie. Pour des raisons d'ordre technique, ces raccordements à deux fils sont seuls appelés à la correspondance entre les domiciles des abonnés des deux villes; leur emploi rend possible ou améliore sensiblement les communications à grande distance. Le nombre des correspondances à taxe pleine dans le service Bruxelles-Paris s'est élevé de 14.280 en 1887 (un circuit) à 25.870 en 1888 (deux circuits), soit un accroissement de 81,16 %. Indépendamment des installations du service interurbain et international, l'Administration a raccordé, jusqu'ici, 11 établissements privés au réseau télégraphique général et a établi de nombreuses lignes téléphoniques pour les différents services de l'Etat. — 2) Communications locales taxées. — 3) Communications à grande distance. —

	Abonnement annuel.	Abonnement semestriel.
4) Tarif: Dans le rayon de 1 kilom.	fr. 170,—	fr. 100,—
Au-delà de 1 kilom. par 1/2 kilom. indivisible	„ 17,50	„ 10,50
Par poste téléphonique supplémentaire	„ 35,—	„ 21,—
(non compris les fils du raccordement au poste principal)		
Sonnerie supplémentaire	„ 5,—	„ 3,—
Avertisseur	„ 4,—	„ 2,40
Commutateur à 4 voies	„ 5,—	„ 3,—
(non compris les fils du raccordement intérieur).		

Abonnements multiples: réduction de 10 % pour chaque poste en sus du premier. Bureaux publics: pour les abonnés: service local gratuit; pour les non-abonnés: 25 centimes par dix minutes indivisibles. — 5) Réseaux de Namur, de Louvain et de Malines exploités par M. J. Ryf, avocat à Bruxelles; réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Marchiennes, Verviers et la Louvière, exploités par la Compagnie belge du téléphone Bell et réseaux de Mons, Courtrai, Iseghem, Roulers, exploités par M. Cahen, ingénieur à Bruxelles. Pour le réseau de Liège, exploité par la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, et le réseau de Termonde-Alost-Lokeren-St-Nicolas, exploité par la Société pantéléphonique De Locht, les renseignements manquent. — 6) Réseaux de Malines et Tilverde. — 7) Ce chiffre ne concerne que les réseaux de Namur, Louvain, Malines, Mons, Courtrai et Roulers. — 8) A Namur, Louvain, Malines et Mons il est fait usage d'un fil par raccordement et de deux à Courtrai-Roulers; en ce qui concerne les réseaux de la Compagnie belge du téléphone Bell, les renseignements à ce sujet font défaut. — 9) Non compris 2 bureaux auxiliaires du réseau de Bruxelles desservis par des appareils automatiques. — 10) Sur les réseaux de Bruxelles et Anvers, on emploie des tables dites „Multiplex-Switch“ à 200 numéros par table. — 11) Système Bell-Blake avec sonnerie magnétique. — 12) Le réseau de la Louvière est sous la direction de Charleroi. — 13) Y compris 1 ingénieur chef du service technique de la Compagnie belge du téléphone Bell. — 14) Dans ce chiffre n'est pas compris le personnel des réseaux de Namur, Louvain et Malines. — 15) Chiffre obtenu en multipliant une moyenne journalière par 300, nombre des jours de l'année, défalcation faite des dimanches et fêtes. — 16) Ce chiffre ne concerne que les réseaux de la Compagnie belge du téléphone Bell où les communications sont gratuites. — 17) Chiffre concernant les réseaux de la Compagnie belge du téléphone Bell et ceux de Mons, Courtrai et Roulers. La taxe d'une communication de 5 minutes est de 25 centimes. — 18) Ce chiffre ne concerne que les réseaux de Namur, Louvain, Malines, Mons, Courtrai et Roulers. — 19) Tarif d'abonnements: voir *Journal télégraphique*, vol. XII, p. 136.

Danemark. — 1) Réseau de la ville de Copenhague. Outre le réseau de la capitale, il existe encore environ 65 autres exploitations privées sur l'état desquelles l'Administration n'a pu obtenir aucun renseignement. — 2) Système Bell-Blake.

Espagne. — 1) Réseaux spéciaux de Barcelone, Bilbao, Cordoue, Madrid, St-Sébastien et Palencia, affectés au service de l'Etat et desservis par le personnel des télégraphes, indépendamment des réseaux publics. — 2) Un fil pour chaque communication. — 3) Pour l'inspection et la surveillance des réseaux exploités par les Compagnies privées. Non compris le personnel télégraphique qui dessert les réseaux de l'Etat. — 4) Réseaux d'Alcoy, Alicante, Barcelone, Bilbao, Cadix, Carthagène, Cordoue, Corogne, Felanix, Gijon, Madrid, Malaga, Murcie, Oviedo, Sabadell, St-Sébastien, Saragosse, Ségovie, Séville, Valence et Valladolid. — 5) Deux fils pour chaque communication. — 6) Téléphones et microphones du système Ader. — 7) Les abonnés paient un droit de copie de 25 centimes pour chaque série de 30 mots. — 8) Les non-abonnés paient 30 centimes par conversation de 3 minutes. — 9) Communications de 12 stations municipales reliées au bureau télégraphique le plus rapproché. — 10) Surtaxe de 30 centimes pour chaque série de 20 mots. — 11) Les Compagnies privées paient à l'Etat pour le droit d'exploitation une redevance pouvant s'élever de 10 au 34 % de leurs recettes; cette redevance a produit un revenu pour l'Etat de 209.309 francs 80 centimes. Les abonnements annuels varient de 85 à 300 pesetas. L'Etat, les provinces et les communes jouissent pour leurs abonnements d'une réduction de 40 % sur le prix des tarifs en vigueur. — 12) Impossible de fournir ces données même approximativement.

Hongrie. — 1) Réseaux d'Arad, Budapest, Debreczen, Nagyvárad, Pécs, Pozsony, Szeged, Temesvár et Zágráb. — 2) Un fil pour chaque communication. — 3) A Arad, Debreczen, Nagyvárad, Szeged et Temesvár, système Edison-Ader; à Budapest et Pécs, système Edison; à Pozsony, système Edison-Kragl et à Zágráb, systèmes Vécsey et Deckert-Homolka. — 4) A Budapest, Pozsony, Szeged et Temesvár, la taxe est de 20 centimes par télégramme. — 5) Tarif d'abonnements: A Debreczen on paie fr. 12; à Nagyvárad, Pozsony et Zágráb fr. 14; à Temesvar fr. 16; à Arad et Szeged fr. 18 et à Budapest fr. 24 par mois.

Statistique des communications téléphoniques, année 1888.

Observations.

Indes britanniques. — ¹⁾ Ces réseaux se répartissent sur 34 localités. — ²⁾ Dont 3,760 km. de câbles. — ³⁾ Il n'y a pas de personnel spécial pour le service téléphonique. — ⁴⁾ Les renseignements font défaut. — ⁵⁾ Conversion en monnaie française à raison de 1 roupie = fr. 1,7148. — ⁶⁾ Il n'y a pas de comptabilité spéciale. — ⁷⁾ Réseau de Calcutta, exploité par la „Bengal telephone Co“; réseaux de Bombay et de Kurrachee, exploités par la „Bombay telephone Co“; de Madras, Rangoon et Moulmein, exploités par l'„Oriental telephone Co.“

Indes néerlandaises. — ¹⁾ Réseaux de Batavia, Semarang et Soerabaja, exploités par la Compagnie „Nederlandsch Indische Telefoon Maatschappij.“ — ²⁾ A savoir: 4 chefs de bureau, 8 téléphonistes européens et 27 téléphonistes javanais.

Indo-Chine française (Cochinchine et Cambodge). — ¹⁾ Deux fils pour chaque communication. — ²⁾ A savoir: 20 téléphones système Ader et 8 système Bréguet. — ³⁾ Ces renseignements concernent le réseau de la Compagnie des téléphones de Saïgon et Cholen, la ligne de tramway à vapeur de Saïgon à Cholen et 4 lignes d'intérêt privé. — ⁴⁾ La Compagnie des téléphones de Saïgon et Cholen emploie un fil pour chaque communication; pour les réseaux d'intérêt privé il y en a deux. — ⁵⁾ A savoir: 22 téléphones système Ader et 34 système Bréguet. — ⁶⁾ Ne concerne que la Compagnie des téléphones de Saïgon et Cholen.

Italie. — ¹⁾ Ces renseignements concernent les réseaux énumérés ci-après:

<i>Réseaux.</i>	<i>Compagnies ou particuliers qui les exploitent.</i>
Alexandrie, Casale, San Salvatore et Valenza	M. G. Nigra.
Ancône, Bergame, Ferrare, Lucques, Modène, Parme, Pavie, Savone, Sienne, Udine, Vercelli et Vérone	} Société téléphonique de Zurich.
Bari, Barletta, Bisceglie, Molfetta et Trani	
Florence, Livourne, Bologne	Impresa Barese dei telefoni.
Milan	Società telefonica per l'Italia centrale.
Naples, Palerme, Messine et Catane	Società telefonica Lombarda.
Padoue	Società meridionale di telefoni e di elettricità.
Rome, 2 réseaux	} Società anonima Padovana per il telefono ed altre applicazioni dell'elettricità.
Turin	
Venise	Società Romana di telefoni; Società cooperativa dei telefoni.
Vicenza	Società telefonica piemontese.
Carrare (ouvert 22 Février), Civitavecchia, Mantoue et Spezia	Società generale dei telefoni ed applicazioni elettriche.
	Impresa telefonica Vicenza.
	} Les noms des Compagnies qui exploitent ces réseaux n'ont pu nous être indiqués.

²⁾ Le réseau de Florence se compose de 13 groupes de lignes et comprend en outre 22 lignes suburbaines à 2 postes et 1 ligne à 4 postes et plus; celui de Bologne se compose de 11 groupes de lignes et d'une ligne suburbaine à 2 postes, et celui de Livourne de 6 groupes de ligne. Le réseau de Milan comprend 42 groupes de lignes, 51 lignes suburbaines à 2 postes, une à 3 postes et 4 à 4 postes et plus. Le réseau de Padoue se compose de 6 groupes de lignes. — ³⁾ Un seul fil pour chaque communication dans tous les réseaux. — ⁴⁾ Alexandrie, Casale, San Salvatore et Valenza système Nigra; à Carrare, Milan, Padoue système Bell-Blake; aux autres réseaux, microphones Pianta, Nigra, Dejhong, Ader, Crossley, Williams avec récepteurs Bell. — ⁵⁾ Chiffre calculé sur la base d'une moyenne journalière pour les réseaux de Florence, Bologne, Livourne, Naples, Palerme, Messine, Catane, Rome (réseau de la Società cooperativa) et Venise. — ⁶⁾ Chiffre ne concernant que les réseaux d'Alexandrie, Casale, San Salvatore, Valenza et Rome. — ⁷⁾ A Milan, la taxe pour une communication est de 10 centimes pour la première zone et 20 centimes pour la seconde; à Turin de 15 et à Venise de 10 centimes pour les non-abonnés. Pour les autres réseaux les renseignements font défaut. — ⁸⁾ Chiffre ne concernant que les réseaux de Milan où la taxe est de 15 centimes par télégramme et de Turin où il n'y a plus de surtaxe à payer. — ⁹⁾ Tarif d'abonnements: à Carrare fr. 150 par an avec paiement semestriel et d'avance; à Florence, Bologne et Livourne: réseau urbain fr. 140, 120 et 160 resp.; réseau interurbain fr. 240, 220 et 260 resp.; à Milan fr. 180 pour la première zone et fr. 270 pour la seconde; à Spezia fr. 150. Pour tous les autres réseaux voir statistique de 1886 (*Journal télégraphique*, vol. XII, page 137) et statistique de 1887 (*Journal télégraphique*, vol. XIII, page 130). — ¹⁰⁾ Les renseignements pour Rome font défaut. — ¹¹⁾ Non compris les dépenses des réseaux de Padoue, Rome et Spezia. A Padoue les dépenses totales (frais d'établissement et d'exploitation) se sont élevés à fr. 138.662,60. — ¹²⁾ Dans ce chiffre les réseaux de Naples, Palerme, Messine et Catane figurent pour une somme de fr. 209.714,63, dont fr. 51.725,59 pour amortissements.

Luxembourg. — ¹⁾ Tous ces réseaux sont reliés entre eux; 17 d'entre eux sont en outre reliés par fil spécial au bureau central de Luxembourg. — ²⁾ Un fil pour chaque communication. — ³⁾ Sont également occupés au service télégraphique. — ⁴⁾ La taxe est de 35 centimes par conversation de 5 minutes pour les non-abonnés. — ⁵⁾ Surtaxe de 10 centimes par télégramme. — ⁶⁾ Tarif d'abonnements: Pour toute ligne dans les localités où il existe un bureau téléphonique de raccordement: fr. 80 par année; pour toute ligne spéciale à construire ayant une étendue: a) de moins de 1/2 kilom. jusqu'au raccordement à une ligne principale: 80 francs; b) pour chaque kilomètre de ligne spéciale en plus: 50 francs. En dehors des taxes d'abonnement annuel, l'abonné doit rembourser à l'Administration les frais d'installation du fil de raccordement depuis le point de jonction de la ligne spéciale et de

Statistique des communications téléphoniques, année 1888.

Observations.

la ligne principale jusqu'au prochain bureau de raccordement, à raison de 100 francs par kilomètre une fois payés. Frais d'installation: Pour chaque appareil supplémentaire 25 francs et pour toute sonnerie supplémentaire 5 francs. — 7) Compris dans le montant de fr. 194.468,91.

Norvège. — En Norvège, l'exploitation des réseaux téléphoniques est entièrement entre les mains des Compagnies d'actionnaires ou des Sociétés mutuelles. Les lignes téléphoniques qui appartiennent à l'Etat sont seulement à considérer comme parties intégrantes du réseau télégraphique. — 2) Câbles sous-marins ou sous-fluviaux. — 3) Un fil pour chaque communication. — 4) Divers systèmes: Bell-Blake, Ericsson, „Elektrisk Bureau“ à Christiana, Ader, Paterson et Berliner. — 5) Pour la plupart membres de direction non rétribués. — 6) Calculé pour diverses exploitations d'après une moyenne journalière. — 7) A Christiania les taxes sont de 30—40—50 oere (100 oere = 1 krone = fr. 1,39) selon le trajet à effectuer pour la remise des communications écrites aux destinataires. — 8) Taxe pour chaque conversation 10 oere ordinairement. A Christiania il est payé 15—20—25 oere pour les communications en dehors des limites de la ville. — 9) Aucune statistique n'a pu être fournie sur les communications interurbaines. Les seuls réseaux urbains reliés l'un à l'autre sont ceux de Skien et de Porsgrund; pour cette communication il est payé un droit annuel de kr. 500 à l'Etat. — 10) Y compris le nombre des télégrammes échangés entre les bureaux télégraphiques et les stations publiques qu'ont établies quelques sociétés sur les réseaux qui s'étendent dans la campagne. Pour cette transmission les sociétés perçoivent généralement une surtaxe de 50 oere. La transmission de télégrammes par téléphone entre les abonnés et la station centrale n'existe qu'à quelques places; elle est gratuite en partie. A Christiania où la communication est établie entre le bureau télégraphique et la station centrale téléphonique, il est payé un droit de 20 oere par télégramme ou un abonnement de kr. 2,00 par mois. — 11) Le tarif d'abonnement varie dans les différentes exploitations de 30 jusqu'à 100 kroner par an. Chez plusieurs sociétés les abonnés supportent eux-mêmes les frais d'achat et d'entretien des appareils. Sur le réseau de la société téléphonique de Christiania le prix d'abonnement annuel est, dans le 1^{er} cercle (à 1½ kilom. de la station centrale), de kr. 80,00 et de kr. 7,50 pour chaque ½ kilom. au-delà. — 12) Loyer, intérêts, vente de matériel téléphonique, déplacement de sonneries et divers. — 13) Chiffres approximatifs.

Nouvelle Zélande. — 1) Calculé d'après une moyenne journalière.

Pays-Bas. — 1) Exploités par la Compagnie néerlandaise du téléphone Bell. — 2) Calculé d'après une moyenne journalière.

Russie. — 1) Réseaux de Tsarskoë-Sélo avec Pavlovsk, Kief, Charkov et Kazan. — 2) Un fil pour chaque communication. — 3) Systèmes Bell-Blake et Ericsson. — 4) Le tarif d'abonnement est très varié. Le maximum est de 250 roubles = fr. 1000 par an jusqu'à 3 verstes (1 verste = 1,067 kilom.) et au-delà à raison de fr. 200 par verste. — 5) Réseaux urbains de St-Pétersbourg, Moscou, Varsovie, Odessa, Riga, Lodz, Nijny-Novgorod, Libau, Reval, Rostof sur le Don, Bacau avec Tcherny-Gorodok, et le réseau suburbain de Moscou. — 6) Un fil pour chaque communication à l'exception de Libau, où il est fait usage de deux fils pour les abonnés de la ville. Les communications avec les faubourgs n'ont, par contre, qu'un seul fil. — 7) Systèmes Bell-Blake, Ericsson et Stolporsay-Kapter. — 8) La taxe est de 25 kopecs (fr. 1) par conversation de 5 minutes. — 9) La taxe est de 10 kopecs (40 centimes) par télégramme expédié ou reçu.

Sénégal. — 1) Exclusivement pour le service de l'Etat. — 2) Système Ader. — 3) Desservi par les fonctionnaires-propriétaires.

Siam. — 1) Réseau de Bangkok, ouvert au public le 15 Août 1888. — 2) La réunion des services des télégraphes et des téléphones ne permet pas d'indiquer les dépenses propres au service téléphonique. — 3) Chiffre approximatif.

Suède. — 1) De ces 54 réseaux, 22 seulement sont situés dans des villes; les autres 32 sont établis dans de grands villages, stations de chemins de fer, places d'embarquement, etc. — 2) Aucune statistique n'a été établie. Il n'y a pas en Suède de lignes téléphoniques souterraines. — 3) Les chiffres introduits sous I d, et II b, c pour l'Administration de l'Etat, comprennent aussi les communications téléphoniques de diverses petites localités dont les fils conducteurs ne sont pas d'une étendue assez grande pour former un réseau téléphonique. — 4) Des stations ou guérites publiques appartenant à l'Etat, desservent le public: pour communications dans le même réseau à 35 centimes (25 oere); pour transmissions de communications écrites à 70 centimes (50 oere), et pour transmission de télégrammes au bureau télégraphique le plus prochain à 35 centimes (25 oere). Ces droits reviennent au personnel et n'entrent pas dans les comptes. — 5) Le même personnel que celui de l'Administration télégraphique. — 6) Sous la rubrique: „Communications urbaines entre abonnés et stations“ on a compris, pour l'Administration de l'Etat, les communications écrites, déposées aux stations centrales pour être transmises par téléphone aux abonnés, ou expédiées par téléphone aux stations centrales où elles sont consignées par écrit et remises par facteurs aux destinataires. Pour chaque communication de cette espèce il est payé un droit de 35 centimes. — 7) Aucune statistique n'a été établie sur les communications interurbaines non-payées; elles sont, pour tous les réseaux, comprises dans les communications urbaines. Le chiffre introduit pour l'Administration de l'Etat se rapporte aux communications interurbaines payées. Le tarif pour chaque communication de cette espèce est de 70 centimes sur les lignes de l'Etat et de 7 à 70 centimes sur les lignes privées (voir, du reste, N° 9 a) et b) ci-dessous). — 8) Les télégrammes ne sont généralement transmis par téléphone qu'entre les stations et les abonnés demeurant en dehors du rayon ordinaire de la remise par facteur. Le droit pour cette transmission est compris dans le prix d'abonnement annuel. Pourtant les télégrammes urgents sont transmis par téléphone même au dedans du rayon. — 9) Le prix d'abonnement annuel dans le service téléphonique de l'Etat est de 112 francs pour un fil conducteur au dedans du rayon d'une ville ou d'une distance de 2 kilom. là où la limite

Statistique des communications téléphoniques, année 1888.

Observations.

de la ville est inférieure à 2 kilom. à partir de la station centrale. Lorsqu'il y a des groupes de plusieurs réseaux combinés, on se sert de deux procédés différents pour le calcul des taux: a) un droit annuel de 175 francs avec les conversations gratuites dans le groupe; b) le droit ordinaire de 112 francs par an avec les conversations gratuites seulement dans le réseau local et une taxe spéciale de 70 centimes pour chaque conversation de 5 minutes avec un abonné dans un autre réseau local du même groupe. — ¹⁰⁾ Ce nombre se rapporte, pour les téléphones de l'Etat, aux communications interurbaines payées (voir N° 7 ci-dessus). — ¹¹⁾ Ce chiffre se répartit comme suit: matériel et entretien fr. 86.653, et annuité des frais d'établissement fr. 80.257. — ¹²⁾ De ces 14 réseaux, 9 seulement sont situés dans des villes; celle de Stockholm en a deux reliés l'un à l'autre. Les autres 5 sont établis dans des localités plus importantes de la campagne. — ¹³⁾ Dans ces 16 groupes de réseaux sont compris 12 réseaux qui appartiennent aux Compagnies privées, mais sont reliés aux réseaux des sociétés mutuelles. — ¹⁴⁾ Les stations ou guérites publiques, appartenant aux Compagnies privées ou sociétés mutuelles, desservent le public pour conversations à un prix de 7 à 14 centimes (5 à 10 oere) chacune dans le réseau local et à 35 centimes (25 oere) [exceptionnellement 70 centimes (50 oere)] par conversation avec un abonné dans un autre réseau relié à celui-là. — ¹⁵⁾ Dans la règle la transmission des télégrammes dans les réseaux téléphoniques privés n'est pas permise. Les transmissions de ce genre qui ont été, par exception, permises moyennant un droit annuel pour la ligne de communication entre le bureau télégraphique et la station centrale téléphonique, ont été comprises dans la première colonne (réseaux de l'Etat). — ¹⁶⁾ Ces renseignements ne sont pas complets (voir ci-dessus N° 10). — ¹⁷⁾ Le prix d'abonnement annuel des Compagnies privées varie entre fr. 35 et 175. — ¹⁸⁾ Les sociétés mutuelles des habitants ont fixé leurs tarifs sous deux différentes rubriques: a) *prix d'installation*, qui varie dans de divers réseaux de fr. 22 à 435; b) *prix d'abonnement* perçu pour couvrir les frais de service et d'entretien, variant de fr. 7 à 220. — ¹⁹⁾ Ces chiffres donnent seulement le nombre des habitants dans les villes où sont situées les stations centrales, bien que les réseaux téléphoniques s'étendent aussi sur les campagnes. — ²⁰⁾ Impossible de fournir ces données, même approximativement.

Suisse. — ¹⁾ En outre il existe 22 communications indépendantes: longueur des lignes 46,100 km.; développement de fils 66,100 km. — ²⁾ Tous les réseaux suisses sont reliés entre eux, sauf les réseaux isolés de Lugano et de Porrentruy. — ³⁾ Un fil pour chaque communication. — ⁴⁾ Diminution occasionnée par l'installation du système „multiple“ dans deux stations. — ⁵⁾ Système Bell. — ⁶⁾ A savoir: 9 de l'Administration centrale et 17 chefs de réseaux et leurs aides. En outre il y a 20 télégraphistes qui coopèrent aussi au service téléphonique. — ⁷⁾ Non compris 49 téléphonistes qui exercent encore une autre profession. — ⁸⁾ Taxe fixe de 10 centimes, plus la taxe de mots de 1 centime; 10 centimes pour 5 minutes, dont la moitié revient au desservant du bureau. — ⁹⁾ Surtaxe de 10 centimes. — ¹⁰⁾ Abonnement simple fr. 150. Taxe fixe sans rétribution spéciale pour conversations à l'intérieur du réseau. — ¹¹⁾ Bonification pour transfert de stations d'abonnés, vente de matériel et divers. — ¹²⁾ Non compris fr. 75.848,37 augmentation de la valeur de l'inventaire. — ¹³⁾ Chiffre approximatif. Non compris fr. 303.671,10 pour le rachat du réseau de Zurich. — ¹⁴⁾ Y compris fr. 39.879,17 pour intérêts de la valeur de l'inventaire. — ¹⁵⁾ Impossible de fournir ces données, pas même approximativement.